

## QUI ÉTAIT VRAIMENT PIERRE HOUILLOT ?

Les 15 et 16 septembre 2012, lors des journées du patrimoine, le groupe Histoire & Patrimoine du Syndicat d'Initiative de Martigné-Ferchaud présentait au public une petite exposition intitulée « Qui était vraiment Pierre Houillot ? ».

Les documents présentés, étant le résultat de recherches approfondies, ont permis de découvrir la famille Houillot et le contexte de la disparition d'un de ses membres, Pierre Houillot, en avril 1800.

La narration qui suit vous aidera à mieux comprendre la brève histoire de ce Martignolais dont la tombe, située dans la forêt d'Araize, non loin des villages de la Gouesberie, de la Fauconnière et du Bignon, attire toujours bon nombre de visiteurs.

### L'acte de décès

Le seul élément de preuve écrite relatant la mort de Pierre Houillot est l'acte de décès, archivé au greffe du tribunal de grande instance de Rennes, dont la transcription ci-après mérite d'être analysée :

*« Aujourd'hui dix-neuf prairial an huit de la République française par devant moy Rodolphe Loison agent municipal provisoire de la commune de Martigné, département d'Ille-et-Vilaine, sont comparus à la chambre commune du dit Martigné les citoyens Jean Potier laboureur originaire et domicilié de Martigné, mari de Jeanne Moison, René Blanchouin aide de labour âgé de quarante ans, et François Roulin laboureur âgé de vingt quatre ans les tous originaires et domiciliés de cette commune, le premier beau-père du décédé et les deux autres amis lesquels m'ont déclaré que le citoyen Pierre Houillot originaire de Martigné **âgé d'environ vingt deux ans** [En interligne] avait été trouvé mort dans la forest d'areze environ le vingt trois germinal an huit lequel a été reconnu par les témoins ci-dessus dénommés ce qu'ils m'ont attesté et assuré être la vérité, ce dont je me suis assuré par leur déclaration, après quoy en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués j'ai rédigé le présent acte sous mon seing, les témoins ont déclaré ne savoir le faire  
Fait les dits jours et an que de mes interlignes âgé d'environ vingt deux ans approuvé  
[Signé] Loison, agent municipal provisoire ».*

Cet écrit authentique met en évidence deux dates intéressantes :

- le **23 germinal an VIII** (13 avril 1800), date approximative de la découverte du corps de Pierre Houillot dans la forêt d'Araize, lequel a été formellement reconnu par Jean Potier, beau-père du décédé, René Blanchouin et François Roulin. L'identification du cadavre permet de déduire que Pierre Houillot gisait à même le sol.
- le **19 prairial an VIII** (8 juin 1800), date de la déclaration du décès à la mairie de Martigné-Ferchaud devant l'agent municipal provisoire car, en cette période de transition postrévolutionnaire, la commune n'est plus administrée par un maire.

Trois bonnes semaines se sont écoulées entre ces deux dates.

### Les origines familiales

Ces indications chronologiques vont permettre de remonter le temps et d'établir précisément la généalogie de la famille Houillot originaire de Martigné-Ferchaud :

Pierre Houillot, père, est né le 1<sup>er</sup> avril 1755 à la Prouverie. Le 17 février 1778, il épouse Louise Marie Moison née le 1<sup>er</sup> février 1753 à Martigné-Ferchaud. De cette union naîtront deux enfants : Pierre, le 23 avril 1779 au village des Forgettes et Marie-Louise le 29 décembre 1780 au Brossay. Mais l'année suivante, le 4 décembre, Pierre Houillot, père, s'éteint à l'âge de 26 ans au Feuillage. Sa fille Marie-Louise meurt le 2 novembre 1785 au village des Forges.

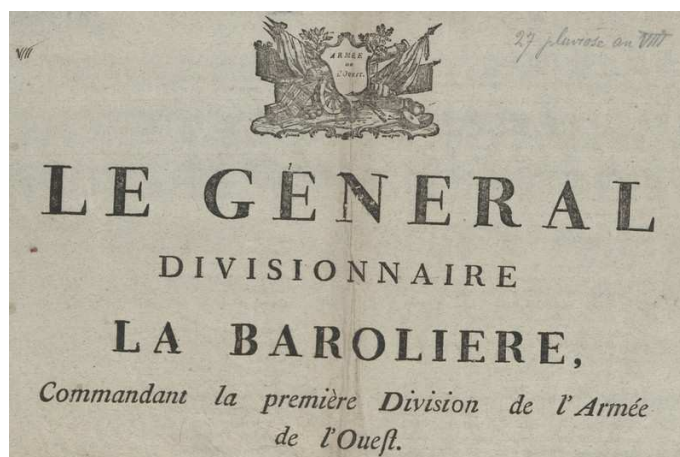
Le 14 octobre 1783, Louise Marie Moison, veuve Houillot, 30 ans, se remarie avec Jean Potier, 22 ans, de la Petite Galandière. De cette nouvelle union naîtront cinq enfants dont quatre au Feuillage et un aux Patissiaux : Jeanne Julienne et Louise Françoise le 9 juillet 1784, Jean Marie le 16 octobre 1787, Jean Louis le 15 juillet 1788 et Julien le 29 décembre 1791. La mortalité infantile, dont le taux reste élevé à cette époque, n'épargne pas cette famille. Les quatre premiers enfants du couple Potier-Moison décèdent donc entre un an et demi et cinq ans. Quant au dernier de la fratrie, il meurt de maladie au cours de son service militaire, à l'âge de 20 ans. L'année 1812 emporte également Louise Marie Moison et l'année suivante, Jean Potier expire à la Galandière.

### Le contexte historique

Après ses dix années d'existence, Pierre Houillot va grandir dans la période révolutionnaire qui va secouer le pays tout entier durant une décennie. Dans l'Ouest, la première chouannerie éclate en janvier 1794. Cette insurrection fait suite à la constitution civile du clergé (atteinte à la liberté de la religion catholique) et à la levée, par la Convention, de 300 000 hommes âgés de 18 à 25 ans. C'est aussi la moyenne d'âge des chouans qui prennent les armes contre la République. Pierre Houillot a 18 ans en avril 1797, année où le climat insurrectionnel s'est apaisé entre les chouans et les forces républicaines. Le 5 septembre 1798, la loi Jourdan institue la conscription pour tous les jeunes hommes de 20 à 25 ans. Certains s'y opposent et quittent leurs maisons pour se réfugier dans les forêts. En janvier de l'année suivante, pour la troisième fois, les chouans reprennent les armes. Pierre Houillot, célibataire, va bientôt avoir 20 ans.

Un autre jeune martignolais, du même âge, Louis Théaudière, né le 18 novembre 1779 à Penchat, est un « conscrit » de Pierre Houillot. Il a rejoint les rangs des « brigands », selon l'expression républicaine de l'époque. Nés dans des villages proches, ces deux Martignolais se connaissent forcément.

Mais les événements vont être à nouveau bouleversés par l'arrivée au pouvoir de Napoléon Bonaparte le 9 novembre 1799. Le Premier consul engage immédiatement une politique de pacification en rétablissant la liberté religieuse et en suspendant les levées d'hommes en échange de la soumission immédiate des insurgés. Grâce à la diplomatie du général de Hédouville, la paix revient progressivement dès le début de l'année 1800.



Entête de l'affiche du général Labarolière en date du 16 février 1800 (A.D. d'I & V)

Le 2 mars 1800, le général Labarolière, commandant la première division de l'armée de l'Ouest applique cette décision par voie d'affiches, et presse les municipalités d'activer le désarmement des chouans. Ses directives sont sans appel : « *Tous les insurgés rentrés dans leurs communes, sans avoir obtenu un certificat de reddition d'armes et de munitions, demeureront responsables de tous les événements fâcheux qui pourront arriver, et que leur bien, et celui de leurs pères et mères, répondront de ces événements* ».

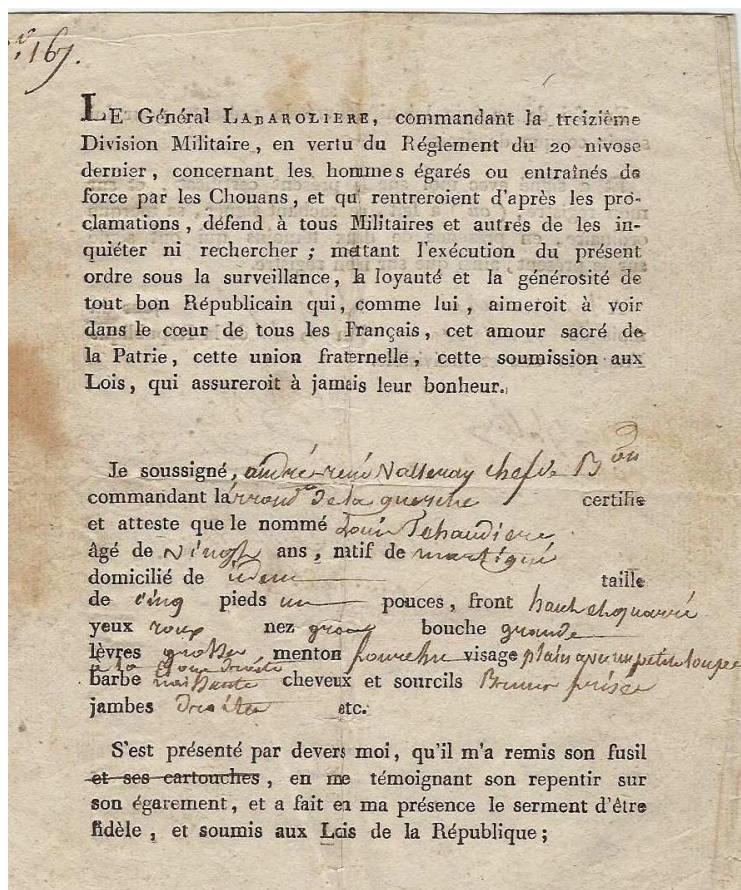
Ces mesures draconiennes sont dissuasives puisque le 8 mars, Louis Théaudière rend son fusil au chef de bataillon Nalleray commandant le district de La Guerche et prête serment d'être fidèle et soumis aux lois de la République.

L'arrêté du général Labarolière engage la responsabilité des pères et mères des révoltés dans le cas où ceux-ci refusent de se rendre. Cela pourrait expliquer la décision tardive de Jean Potier de déclarer le décès de son beau-fils à l'agent municipal provisoire.

Selon certains écrits, Pierre Houillot détenait un fusil dont il ne voulait pas se séparer, ce qui laisse présumer qu'il avait rejoint les « insurgés ». Dans cette même période, aux environs du 13 avril 1800, il est découvert mort dans la forêt d'Araize comme l'explique la version la plus réaliste : *« Pierre Houillot est probablement mort en avril 1800, assassiné par une bande de chouans sous le commandement du chef Bobon, ne voulant pas rentrer dans la légalité lors du retour de la paix et préférant vivre de rapines et de brigandages ».*



La tombe à Houillot en 2012



Certificat de reddition de l'arme de Louis Théaudière en date du 8 mars 1800 (Collect. privée)

Ce texte nécessite toutefois un rectificatif : André Bobon, dit « Bayard », originaire de Tremblay dans le nord de l'Ille-et-Vilaine, est tout d'abord au service du général Aimé Picquet du Boisguy, chef des chouans du pays de Fougères et de Vitré. Assisté de son frère Michel, il est à la tête d'une horde de chouans peu scrupuleux. N'acceptant pas la pacification et refusant de rendre les armes, il entraîne sa bande dans le brigandage et sème la terreur dans la région de Fougères, de Saint-Aubin-du-Cormier et même au delà, par des incursions dans les départements voisins de la Mayenne et de la Manche. Pourchassés inlassablement par la garde nationale, la gendarmerie et des contre-chouans, les frères Bobon sont tués les 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1800 dans la région fougeraise. La « bande à Bobon » n'a jamais sévi dans le sud de notre département, seule sa triste réputation a laissé croire qu'elle était à l'origine de tous les crimes commis lors de la pacification.

Par contre, le général de Hédouville organise des compagnies de chouans soldées en charge de maintenir l'ordre et faire la chasse aux irréductibles qui tenteraient de se regrouper. Cette force remplira parfaitement sa mission, à la grande satisfaction des autorités civiles et militaires.

Il est difficile, plus de deux siècles après, d'affirmer clairement les circonstances de la mort de Pierre Houillot mais une chose est sûre : la tombe est bien là, en pleine forêt, toujours bien entretenue, très certainement au lieu même où il a été découvert. Comme si le temps s'était arrêté en cet endroit pour nous rappeler les graves désordres qu'a connus la société à cette époque, pas si lointaine après tout.

La dévotion populaire qui se perpétue autour de ce lieu insolite incite tout naturellement au respect.

Le groupe Histoire & Patrimoine du Pays Martignolais  
Syndicat d'Initiative de Martigné-Ferchaud  
Novembre 2012

Sources : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Série L)

*Combats d'un Chouan, Terrien cœur de lion*, de Tenneguy Lehideux (2010) Geste Editions

*La Chouannerie et les guerres de Vendée*, Ed. Ouest-France, Nathalie Meyer-Sablé

*Un district breton pendant les guerres de l'Ouest et de la chouannerie, 1793-1800* de Th. Lemas, Ed. Fishbacher Paris